



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union Africaine-Nations Unies au Darfour

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 2228 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2016 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la Mission. Il retrace et analyse l'évolution du conflit et de la situation politique et opérationnelle au Darfour du 26 mai 2015, date de la publication de mon précédent rapport (S/2015/378), au 15 septembre 2015. Il présente également les résultats obtenus par la MINUAD dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques révisées, approuvées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2148 (2014), 2173 (2014) et 2228 (2015), ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs révisés [voir rapport S/2014/279 et résolution 2228 (2015)]. Enfin, il met en lumière les principaux obstacles qui entravent la bonne exécution du mandat et fait le point de la mise en œuvre des résultats de l'examen stratégique de 2014, le transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et la stratégie de retrait.

#### II. Dynamique du conflit et conditions de sécurité

##### A. Tendances actuelles et dynamique du conflit au Darfour

2. Le conflit au Darfour est resté marqué par les opérations militaires de lutte contre l'insurrection menées par le Gouvernement soudanais pour affaiblir les capacités opérationnelles des mouvements armés non signataires. Les forces gouvernementales se sont notamment efforcées de déloger la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan (SLA/AW) de son bastion dans la région de Jebel Marra et d'empêcher le regroupement des forces du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) et de la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan (SLA/MM).

##### Affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles

3. Fin mai-début juin, les forces gouvernementales ont poursuivi leurs opérations contre-insurrectionnelles en concentrant des troupes importantes à Jebel Marra afin de tenter à nouveau de chasser la SLA/AW de la région de Rokero. Le 7 juin, des



bombardements aériens ont été menés dans les villages de Bourgo et Targe au Darfour central. Le 8 juin, des éléments de la SLA/AW ont tendu une embuscade à un convoi des Forces armées soudanaises qui se rendait à Rokero, aux abords du village de Savanga près de la ville de Golo. Les 11 et 14 juin, des bombardements aériens ont été menés contre les positions de la SLA/AW dans les régions de Dalo et Solow, à l'ouest de Rokero. Les 15 et 16 juin, les forces gouvernementales ont mené des opérations aériennes et terrestres dans des villages près de Rowata. Cette offensive combinée a permis de chasser la SLA/AW de la ville de Rokero et des villages de Rowata et Burgo.

4. Après avoir remporté quelques succès militaires importants sur les mouvements armés dans le cadre de la deuxième phase de son opération contre-insurrectionnelle baptisée « Été décisif » de décembre 2014 à juin 2015, le Gouvernement a marqué une pause opérationnelle, la saison des pluies rendant plus difficiles les déplacements des troupes. Cette pause a offert à la SLA/AW l'occasion de mener plusieurs contre-offensives, notamment une attaque contre un poste d'observation des Forces armées soudanaises au mont Keibi près de Gouldo (Darfour central), le 3 juillet, ainsi que contre deux postes de contrôle des mêmes forces à proximité de la ville de Golo (Darfour central), le 4 juillet. La SLA/AW a ainsi cherché à démontrer qu'elle restait un acteur du conflit en remettant en cause le contrôle effectif exercé par le Gouvernement sur la région de Gouldo. Le 2 septembre, la SLA/AW a remis en liberté 13 soldats des Forces armées soudanaises qui étaient retenus prisonniers à Jebel Marra depuis 2012.

5. Le JEM et la SLA/MM ont, en revanche, évité dans une large mesure la confrontation avec les forces gouvernementales dans leurs zones principales d'opération dans le couloir central (Changel-Tobaya, Dobo, Thabet, Fanga Suk et Tawila) et le couloir nord (zone au nord-est de Koutoum et d'Oum Barou, au Darfour septentrional). Cette stratégie tiendrait à l'effet dissuasif exercé par le renforcement de la présence gouvernementale, notamment le déploiement des Forces d'appui rapide, en des points stratégiques entre Fanga Suk, Tawila et Changel-Tobaya, ainsi qu'aux importantes pertes en personnel et en matériel subies par ces groupes lors de l'offensive menée contre les forces gouvernementales à Nihara, près de Toulous (Darfour méridional), en avril 2015.

6. Néanmoins, le 14 juin, un groupe armé inconnu a attaqué une position des Forces armées soudanaises dans le village de Taalba au nord-est de Tawila, tuant deux soldats. Le 16 juin, les Forces armées soudanaises ont été la cible d'une attaque similaire à Orchi, à l'est d'Oum Barou (Darfour septentrional). La MINUAD n'a pas été en mesure de confirmer la participation d'éléments de la SLA/MM ou du JEM dans ces attaques. Par ailleurs, le 15 juin, un autre groupe dissident dirigé par Abbas Aseel, ancien agent de renseignement de la SLA/AW, a attaqué un camp militaire du Gouvernement à Se Leah dans la région de Jebel Moon, au nord de Geneina (Darfour occidental), causant la mort de deux soldats des Forces armées soudanaises.

7. À Kafod (Darfour septentrional), le 14 juillet, des heurts ont opposé la faction Free Will de l'Armée de libération du Soudan, un groupe armé dissident allié du Gouvernement, et les milices Rizeigat du nord à des éléments des Forces de défense populaires, causant la mort de six civils et donnant lieu au pillage et à l'incendie d'un marché local. Le 5 août, un accord de cessation des hostilités a été conclu entre les belligérants sous l'égide du Gouvernement.

### **Conflits locaux et violences intercommunautaires**

8. Au Darfour, les conflits intercommunautaires ont généralement pour objet l'accès aux ressources, leur utilisation et leur gestion, opposent le plus souvent agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades et sont généralement résolus par les chefs locaux par le truchement de mécanismes traditionnels. Malgré les efforts de médiation menés sur le plan local, les causes profondes de ces violences n'ont pour l'essentiel toujours pas été éliminées. En outre, au-delà des litiges liés aux ressources, le conflit opposant le Gouvernement aux mouvements rebelles a contribué à une augmentation sensible de la fréquence et de l'intensité des affrontements intercommunautaires. L'instrumentalisation des milices locales, associée à leur influence persistante, ainsi que la présence d'armes au sein des communautés locales et une impunité généralisée ont fait des conflits tribaux la principale cause de mort violente au Darfour et entraîné de vastes déplacements de populations civiles dans nombre de ses régions.

9. Au cours de la période considérée, la MINUAD a recensé 13 affrontements intercommunautaires, principalement entre les tribus arabes, qui ont coûté la vie à 164 personnes, contre 11 affrontements et 278 morts au cours de la période précédente. Dans la majorité des cas, le Gouvernement est intervenu rapidement pour mettre fin aux violences et endiguer la situation. En particulier, les gouverneurs récemment nommés au Darfour oriental et au Darfour méridional ont pris des mesures vigoureuses pour contenir les violences intercommunautaires dans leurs États, notamment en créant des zones tampons entre les communautés en conflit, en faisant pression pour les inciter à s'abstenir de recourir à la violence et en arrêtant les personnes soupçonnées de violences. Néanmoins, la récurrence de ces conflits montre qu'il est nécessaire de mettre en place un processus de réconciliation qui ne se borne pas à endiguer la violence mais s'attaque à ses causes profondes de façon à garantir une coexistence pacifique durable entre les communautés locales.

#### *Différends fonciers*

10. Des différends relatifs à la propriété foncière opposent d'une part, les Maaliya et les Rizeigat à Abou Karinka et Adila (Darfour oriental), et, d'autre part, les Berti et les Ziyadiya à Malha, Kouma et Mellit (Darfour septentrional) sont d'origine foncière. La découverte de réserves de pétrole dans les zones où sont installés les Maaliya, et dont les Rizeigat du sud revendiquent la propriété, a encore exacerbé le conflit qui les oppose.

11. Le conflit entre Maaliya et Rizeigat du sud, qui a causé la mort de 320 personnes en août 2014 et de 107 personnes en mai 2015, n'est pas résolu, et les relations entre les deux tribus demeurent tendues. Le 18 juillet, environ 500 jeunes Rizeigat du sud se sont rassemblés près de Daien pour préparer une attaque contre les Maaliya quelques jours plus tard. La nouvelle de cette mobilisation a provoqué le déplacement d'au moins 150 Maaliya d'Oum Roukouba vers les régions d'Abou Karinka, Adila, Hilal et Abou Jabra. L'attaque a pu être évitée grâce à l'intervention du Gouverneur de l'État du Darfour méridional auprès des chefs Rizeigat du sud et au déploiement de troupes supplémentaires des Forces armées soudanaises dans la zone tampon qui avait été créée à la suite des affrontements ayant opposé les deux communautés en mai 2015.

12. Malgré la signature d'un accord de cessation des hostilités en mars 2015, les combats entre les tribus Berti et Ziyadiya ont repris le 4 juillet à Mellit (Darfour septentrional) à la suite d'un vol de bétail. Le 5 juillet, des Ziyadiya ont attaqué le village d'Hillet Abdoul Rahim près de Mellit, tuant sept Berti et pillant leurs biens. Les 8 et 10 juillet, à titre de représailles et pour leur faire payer leur soutien aux Ziyadiya lors des affrontements antérieurs, des membres de la tribu des Berti ont attaqué et incendié six villages des Beni Omran, faisant un nombre indéterminé de morts. Le 12 juillet, les Berti et les Ziyadiya ont signé des accords séparés de cessation des hostilités avec le gouvernement de l'État, tandis que des renforts des Forces armées soudanaises ont été déployés à Mellit pour stabiliser la situation. Faute de processus de réconciliation viable, les affrontements ont à nouveau repris à la suite de razzias de bétail, les Beni Omran attaquant, le 27 juillet, le village d'Hillet Ibrahim, causant la mort de deux Berti, puis, le 17 août, avec les Ziyadiya, celui d'Housban Douma à Taweisha (Darfour septentrional), tuant deux autres Berti.

#### *Vols de bétail*

13. Les vols de bétail sont restés fréquents au cours de la saison des migrations, en particulier au Darfour oriental et au Darfour méridional, ce qui, combiné à l'absence d'état de droit et d'institutions judiciaires efficaces au niveau local, a exacerbé les conflits intercommunautaires. Entre le 13 et le 16 juillet, les heurts entre Habbaniya et Rizeigat du sud ont repris à Sounta (Darfour méridional) et Ferdous (Darfour oriental), causant la mort de 46 personnes. En réponse à ces incidents, le Gouvernement a renforcé la présence des Forces armées soudanaises dans les zones tampons séparant les deux communautés, tandis que les autorités du Darfour méridional ont procédé à l'arrestation de 21 Rizeigat du sud et de 11 Habbaniya. Au Darfour méridional également, les affrontements liés aux vols de bétail entre Fallata et Salamat ont repris du 13 au 15 août dans la région de Nadhif à Bouram, entraînant la mort de 83 personnes. Un accord de cessez-le-feu a été conclu entre les deux tribus le 7 septembre. D'autres heurts liés à des vols de bétail ont été enregistrés au Darfour oriental entre Maaliya et Rizeigat du nord dans le village d'Abou Doueiman à Chairiya le 2 juillet et entre Rizeigat du nord et Habbaniya à Oum el-Kheirat au sud-est de Daien le 4 juillet, causant au total trois morts.

#### *Accès aux terres agricoles*

14. Les conflits liés à l'accès aux terres agricoles et à leur utilisation opposant nomades et sédentaires ont été particulièrement importants dans les régions orientales, méridionales et occidentales du Darfour au cours de la période des migrations et des cultures. Au Darfour oriental, des heurts ont eu lieu le 2 juillet entre les tribus Birgid et Ghouzam dans le village d'Oum Karacha à proximité de Mouhajerja, entraînant la mort de deux Birgid et de deux membres de la police fédérale qui ont tenté de désamorcer la situation. Le 4 juillet, des accrochages ont opposé les Beni Hussein et les Salamat dans la région d'Ingumbail au nord d'Oum Doukhoun (Darfour central), causant un mort. Au Darfour méridional, deux membres de la tribu des Massalit ont été tués lors d'affrontements avec des Rizeigat du sud dans la région de Goertobak près de Greida, les 18 et 19 juillet. Au cours du mois de juillet dans la région d'Aisha Bara au Darfour occidental, au sud-est de Geneina, les tensions entre les paysans locaux et les communautés nomades se sont sensiblement accrues. Les autorités tribales ont suspendu les activités agricoles en attendant le règlement du conflit.

15. Des bergers arabes ont fréquemment empêché les cultivateurs déplacés d'accéder à leurs terres dans les cinq États du Darfour, les ont agressés physiquement, les ont harcelés et ont détruit leurs récoltes. Au cours de la période considérée, au Darfour occidental par exemple, des Arabes armés ont empêché les cultivateurs d'accéder à leurs champs à proximité des camps de déplacés de Krinding I et II, Kreinik et Sisi, à l'est de Geneina, leur réclamant une somme d'argent pour l'utilisation des champs ou le renoncement écrit à leur droit de propriété.

### **Criminalité et banditisme**

16. Au total, 391 actes criminels ayant entraîné la mort de 93 personnes ont été recensés au cours de la période considérée, contre 316 actes et 50 morts pendant la période précédente, ce qui représente un accroissement constant au cours des 10 derniers mois. Les infractions les plus courantes ont été les meurtres (8), les viols (42), les fusillades (73), les attaques à main armée (66), les tentatives de vol (20), les voies de fait/le harcèlement (69), les cambriolages/les vols par effraction (29), les pillages (8), les enlèvements (21), les incendies volontaires (5), les embuscades (11), les menaces (10) et les vols de bétail (29).

17. Au Darfour septentrional, la région de Koutoum a été marquée par une criminalité élevée en raison de la présence de membres des milices Rizeigat du nord et de membres du JEM et de la SLA/MM. Le 22 juillet, des hommes armés à bord de trois pick-up ont attaqué le village d'Anka, au nord-est de Koutoum, tuant neuf personnes, enlevant un civil, pillant des biens et volant du bétail. À la suite d'attaques similaires contre des camps de déplacés dans la région de Labado au Darfour oriental au début du mois d'août, le Gouvernement a renforcé la présence de l'armée et de la police dans cette zone afin de faire respecter l'état de droit.

## **B. Évolution de la situation politique**

18. Au lendemain des élections nationales soudanaises, en avril 2015, et de la formation d'un nouveau gouvernement, deux mois plus tard, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a poursuivi sa collaboration avec les parties prenantes concernées afin de mieux cerner leurs vues sur les perspectives d'un dialogue national, crédible et sans exclusive, au Soudan et sur le rôle d'une médiation parallèle. Du 2 au 4 août, le Groupe de mise en œuvre s'est rendu à Khartoum où il s'est entretenu avec des représentants du Gouvernement et des partis d'opposition. Lors de la rencontre qu'il a eue le 3 août avec le Président Thabo Mbeki, Président du Groupe de mise en œuvre, le Président el-Béchar a maintenu que le dialogue national étant un processus que le Soudan considérait comme sien et qui devrait s'y dérouler, il n'était pas nécessaire de tenir une réunion préalable à Addis-Abeba. Il a ajouté que le dialogue aurait lieu avec ou sans la participation des mouvements armés du Darfour et du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord.

19. À l'occasion de sa rencontre avec le Comité préparatoire du dialogue national (le « mécanisme 7 + 7 »), le 5 août, le Président el-Béchar a indiqué que le dialogue national serait lancé le 10 octobre et que des efforts seraient déployés pour assurer la participation des partis d'opposition et des parties prenantes dissidentes. Le 20 août, il a réuni l'Assemblée générale pour le dialogue national à Khartoum, sans

la participation des principaux partis de l'opposition, et s'est déclaré prêt à décréter une trêve de deux mois au Darfour et dans les deux régions et à offrir une amnistie aux personnes qui décideraient de participer au dialogue. Au cours d'une réunion avec le Groupe de mise en œuvre qui s'est tenue à Addis-Abeba le 22 août, les représentants de l'opposition armée et politique soudanaise ont une nouvelle fois refusé de participer au dialogue national dans les conditions et selon la formule actuellement proposées; ils ont lancé un appel en faveur d'une nouvelle approche qui pourrait tabler sur le renforcement du Groupe de mise en œuvre par le Conseil de sécurité des Nations Unies et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

20. Les représentants du Conseil de paix et de sécurité se sont rendus au Soudan, notamment au Darfour, du 19 au 23 août pour évaluer la situation. Durant leur séjour, ils se sont entretenus avec des responsables du Gouvernement soudanais et de la MINUAD et ont visité un camp de déplacés. Dans la foulée de cette visite, à l'occasion de sa 539<sup>e</sup> séance, le 25 août, le Conseil de paix et de sécurité a publié un communiqué dans lequel il priait le Gouvernement soudanais de s'abstenir de toutes actions susceptibles de nuire à la tenue d'un dialogue national crédible et sans exclusive, et a demandé à nouveau qu'une réunion préalable soit organisée sans délai à Addis-Abeba, sous la gouverne du Groupe de mise en œuvre. Il a en outre prié ce dernier de poursuivre son action à cet égard et de lui faire rapport dans les 90 jours sur la participation de toutes les parties prenantes soudanaises à ce processus. Le 30 août, le Président Béchir a répété dans les médias que son gouvernement s'opposait à ce qu'une réunion préalable soit organisée en dehors du Soudan. Le 4 septembre, un comité spécial créé dans le cadre du « mécanisme 7 + 7 » pour examiner la décision du Conseil de paix et de sécurité aurait présenté ses recommandations et rejeté la tenue d'une telle réunion. À l'issue d'une réunion de ses dirigeants à Paris, du 9 au 14 septembre, le Front révolutionnaire soudanais a adopté une feuille de route dans laquelle il exprimait sa volonté de signer un accord de cessation des hostilités de six mois avec le Gouvernement et appuyait la tenue d'une réunion préalable au dialogue.

### C. Situation humanitaire

21. La situation humanitaire au Darfour continuait d'être marquée par des déplacements massifs et prolongés de populations. Durant la période considérée, on a cependant observé une réduction du nombre de nouveaux déplacements par rapport au premier semestre, les organisations humanitaires disposant d'informations faisant état qu'un peu plus de 5 000 personnes avaient été déplacées par suite des affrontements intercommunautaires survenus à Mellit (Darfour septentrional) et à Beida (Darfour occidental). Ces organisations ont confirmé que 104 000 nouveaux déplacés avaient été recensés en 2015 et reçu des informations non confirmées selon lesquelles il y en aurait en réalité 69 000 de plus, la plupart se trouvant dans des zones inaccessibles de la région de Jabal Marra. Environ 50 000 personnes jetées sur les routes depuis le début de l'année sont retournées dans leur ville ou village d'origine. Au total, le Darfour compte plus de 2,6 millions de déplacés.

22. Du 4 au 7 juin, en collaboration avec la MINUAD et les autorités locales, des partenaires de l'action humanitaire ont mené une mission d'évaluation conjointe dans les localités de Guldo et de Nertiti, situées à l'ouest de Jabal Marra (Darfour

central). La mission d'évaluation a permis de constater que, durant le premier trimestre de 2015, près de 25 000 personnes avaient fui les villages environnants pour se réfugier dans ces villes et qu'ils avaient besoin d'une aide humanitaire globale. Guldo n'est notamment pas en mesure de répondre aux besoins en matière de soins de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Également au début du mois de juin, trois organisations non gouvernementales locales ont mené une mission d'évaluation des besoins dans l'est de Jabal Marra (Darfour méridional), une autre région à laquelle les organisations humanitaires n'ont qu'un accès limité, ce qui leur a permis d'y recenser quelque 20 000 personnes nécessitant une aide humanitaire de base. Bien qu'il n'ait été possible d'accéder que tardivement à la ville d'Abou Karinka (Darfour oriental), cet accès est resté ouvert tout au long des mois de juillet et d'août, et une aide a ainsi pu être offerte en matière d'alimentation, de santé, de nutrition, d'éducation, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de logement, par exemple.

23. À la suite d'informations faisant état d'une augmentation du taux de mortalité attribuable à la malnutrition à Nertiti (Darfour central), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ses partenaires se sont rendus dans la région et ont confirmé que six enfants, qui étaient arrivés de régions n'offrant pas de services nutritionnels, étaient décédés à l'hôpital local depuis le début juillet des suites de complications liées à la malnutrition. Des partenaires de l'action humanitaire continuent de demander l'autorisation d'améliorer les services nutritionnels vitaux dans les alentours de Jabal Marra. En dépit des restrictions d'accès, l'UNICEF et ses partenaires ont réussi à vacciner 328 470 enfants contre la rougeole (91 % de l'objectif) au cours de la période considérée.

## **D. Situation opérationnelle**

### **Attaques contre la MINUAD**

24. Au cours de la période considérée, 69 incidents et actes hostiles visant la MINUAD et son personnel ont été recensés au Darfour, contre 60 durant la période précédente, soit 35 vols avec effraction ou cambriolages de bureaux, 19 vols qualifiés et 15 détournements de véhicule.

25. Le 24 mai, des hommes armés non identifiés se déplaçant à moto ont tué un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national à proximité des locaux de la mission, à Zalingei (Darfour central). Les motifs de l'attaque n'ont pas été déterminés, et la MINUAD et la police soudanaise poursuivent leur enquête. Le 2 juin, un convoi transportant du matériel appartenant aux membres d'unités de police constituées au Bangladesh, sans escorte militaire contre l'avis de la MINUAD, a été attaqué au sud de Menawachei (Darfour méridional). La police soudanaise et les Forces d'appui rapide ont tué trois des assaillants et en ont capturé cinq autres lors d'une poursuite, avant de récupérer le matériel volé. De nouvelles attaques contre des convois de la MINUAD par des hommes armés non identifiés ont eu lieu les 15 et 24 juillet, au nord-ouest de Koutoum (Darfour septentrional) et à proximité de la base d'opérations de Tulus (Darfour méridional), respectivement. On ne déplore aucune victime dans ces incidents, les troupes de la MINUAD ayant riposté aux tirs de leurs assaillants, qui ont toutefois réussi à s'échapper. Le 18 août, un autre groupe armé non identifié a brièvement intercepté un convoi de la



MINUAD à Aljazera, près de Mellit (Darfour septentrional) mais, là encore, aucune victime n'a été signalée.

26. Le 6 juin, deux membres du personnel contractuel recrutés sur le plan international, qui avaient été enlevés à Zalingei (Darfour central) le 29 janvier 2015, ont été libérés en bonne santé. Un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national, qui avait été enlevé par des hommes armés à Nertiti (Darfour central) le 21 juillet 2015, a également été libéré, cette fois après cinq jours de captivité.

27. Afin d'améliorer la sécurité du personnel des Nations Unies et d'autres personnels, la MINUAD a intensifié ses patrouilles et multiplié les escortes armées pour les déplacements à Al-Fasher, et a accru sa collaboration avec les organes de sécurité gouvernementaux pour mieux poursuivre les auteurs d'attaques menées contre elle. Le 28 juin, la MINUAD et le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour sont convenus de créer une équipe conjointe qui examinera tous les cas d'agressions mettant en cause des membres du personnel ou des biens de la mission afin d'accélérer les enquêtes et les poursuites concernant des affaires en cours. Le 30 juin, pour lutter contre l'augmentation de la criminalité à Al-Fasher, le nouveau Gouverneur du Darfour septentrional a publié un décret portant application de mesures de sécurité strictes. Le 14 juillet, le service gouvernemental de lutte contre la piraterie routière a arrêté trois personnes armées soupçonnées d'avoir détourné des véhicules appartenant à des membres du personnel de l'ONU à Al-Fasher.

#### **Attaques contre des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales internationales et du personnel humanitaire**

28. Au total, 25 actes criminels visant des agents humanitaires ont été recensés, soit une diminution par rapport aux 40 actes recensés au cours de la période précédente, à savoir 3 enlèvements, 13 détournements de véhicules et 9 agressions armées et vols qualifiés. Le 4 juin, un convoi escorté par la MINUAD – composé de 11 camions du Programme alimentaire mondial (PAM), de 8 camions de la MINUAD et de 1 camion-citerne – a été attaqué par des hommes armés non identifiés au sud-ouest de Koutoum (Darfour septentrional). Le chauffeur du PAM, enlevé par les assaillants, et son camion ont été récupérés le lendemain par la police soudanaise. Le 2 août, dans une tentative d'extorsion de fonds qui s'est produite à l'est de Kabkabiya (Darfour septentrional), une milice armée a enlevé les chauffeurs de 10 camions affrétés par le PAM et s'est emparée des véhicules, avant de les relâcher plusieurs jours plus tard par suite de l'intervention du Gouverneur. Le même jour, le corps d'un membre du personnel d'une ONG internationale recruté sur le plan national, qui avait été enlevé par des hommes armés le 3 juin, a été retrouvé dans le village d'Abdel Chakour, à l'ouest de Koutoum (Darfour septentrional). Le 8 septembre, à Kreinik, localité située à proximité de Geneina (Darfour occidental), des hommes armés non identifiés ont braqué un véhicule transportant deux représentants de l'État et des représentants de l'OMS, tuant le chauffeur et un responsable de la sécurité, avant de prendre la fuite avec le véhicule.



### **Restrictions à la liberté de circulation, refus d'accès et refus d'autorisation imposés à la MINUAD**

29. La MINUAD a continué à être confrontée à des restrictions de circulation, à des refus d'accès et à des refus d'autorisation pour ses patrouilles et les autres activités prévues dans son mandat. Elle a été soumise à 13 restrictions, contre 24, au cours de la période précédente, les autorités gouvernementales invoquant le plus fréquemment l'insécurité liée à la présence de groupes armés. Cette baisse résulte principalement de l'accalmie survenue entre les forces gouvernementales et les groupes armés en raison des mauvaises conditions météorologiques. La mission s'est aussi heurtée à des restrictions de vol, les organes de sécurité soudanais rejetant ses manifestes ou annulant plusieurs vols sans motiver leurs décisions. Ainsi, le 22 août, huit vols réguliers de la MINUAD ont été annulés parce que les responsables de la sécurité nationale à l'aéroport d'Al-Fasher ont refusé d'approuver des manifestes touchant 107 passagers.

30. En raison des obstacles érigés depuis mai 2015 par des organismes publics pour la délivrance des documents autorisant l'envoi des rations alimentaires destinées aux troupes de la MINUAD à partir de Port Soudan, ainsi que des retards occasionnés à cet égard, les stocks de réserve de la mission étaient, au 15 septembre, tombés à environ 50 %. Cent vingt-neuf conteneurs de rations alimentaires ayant été bloqués, 148 tonnes de denrées alimentaires ont été gâtées, ce qui a eu une incidence sur le niveau de nutrition des troupes ainsi que sur la durabilité des stocks de réserve.

### **Refus et restrictions d'accès visant des agents humanitaires**

31. Les retards que les restrictions d'accès occasionnent aux fins de l'évaluation des besoins demeurent une préoccupation majeure, de même que la qualité et la durée de l'accès, une fois celui-ci accordé, en particulier dans la région de Jabal Marra. La section soudanaise du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué que, sur les 1 451 demandes d'autorisation de voyage à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, 232 (16 %) avaient été reportées et 67 (près de 5 %) avaient été rejetées entre avril et juin. Les refus concernaient notamment des demandes d'accès aux zones les plus touchées par le conflit dans la région de Jabal Marra, y compris certains endroits où la mission n'a pu se rendre depuis le début de 2010. Près de la moitié des demandes d'autorisation de voyage d'un État à l'autre ont été reportées, refusées ou limitées. En outre, la moitié des organisations ont signalé qu'elles s'étaient autolimitées en s'abstenant de présenter des demandes qui seraient sans aucun doute rejetées.

### **Visas**

32. Les refus et retards enregistrés dans la délivrance des visas ont continué d'entamer la capacité de la mission de déployer du personnel et d'exécuter son mandat. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a octroyé 772 visas, soit 21 à des civils, 135 à des militaires, 282 à des policiers, 205 à des sous-traitants, 106 à des consultants et à des visiteurs officiels et 23 à des personnes à charge. Au total, 52 demandes de visa d'entrée et de renouvellement de visa de résident ont été rejetées, y compris lorsqu'il s'agissait de candidats sélectionnés pour d'importants postes de direction devenus vacants, comme les postes d'administrateur principal chargé des affaires humanitaires et de conseiller principal

pour la protection des femmes (à deux reprises chacun), et le poste de chef de bureau au Darfour méridional. Les services les plus touchés à cet égard ont été la Section de la sécurité (11 refus de visa) et la Section de la protection des civils, le Centre d'opérations conjoint et la Section des droits de l'homme (5 refus chacun). Dans le cas de la Section de la protection des civils, ce chiffre représente près de 40 % de son personnel recruté sur le plan international. Dans la Section des droits de l'homme, 50 % des postes à pourvoir sur le plan international demeurent vacants faute de visa, et sept demandes de visa de résident sont actuellement en attente. Pour le Centre d'opérations conjoint, six des sept postes sont vacants, dont cinq en raison de problèmes de visa. Cent trente-deux autres demandes de visa présentées au cours de la période considérée ont été reportées sans précision. Cinq demandes de visa concernant des membres du personnel sont en attente depuis la précédente période, dont l'une depuis le 19 novembre 2014.

### **III. Exécution du mandat**

#### **A. Appui à un processus de paix inclusif**

##### **Médiation de haut niveau**

33. Au cours de la période considérée, le Représentant spécial conjoint par intérim et Médiateur en chef conjoint a continué à évoquer le thème de la reprise des négociations avec le Gouvernement soudanais et les mouvements armés qui n'ont pas signé l'accord, dont le Mouvement pour la justice et l'égalité et les factions Minni Minawi et Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan. Les parties sont restées sur leurs positions, qui divergent en ce qui concerne la portée et la structure de ce processus, notamment le fait que le Document de Doha pour la paix au Darfour constitue le cadre des négociations.

34. Le 5 juillet, le Représentant spécial conjoint par intérim s'est entretenu à Khartoum avec des responsables du Ministère des affaires étrangères, qui ont fait savoir que leur gouvernement était disposé à reprendre les pourparlers avec les mouvements armés du Darfour, à la condition que cela se fasse dans le cadre fixé par le Document de Doha pour la paix au Darfour et que les pourparlers se tiennent à Doha. Cette position a été confirmée par le Président el-Béchir lors de sa rencontre avec le Président Mbeki à Khartoum, le 3 août. Le Président el-Béchir a ajouté qu'il était hors de question de rouvrir les discussions sur le Document de Doha et que, abstraction faite de petites poches encore sous contrôle de l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid, il n'y avait plus de mouvements armés au Darfour.

35. Entre le 26 et le 28 mai, en marge d'une réunion sur le thème des droits des enfants en temps de conflit armé qui s'est déroulée à Stadtschlaining (Autriche), les chefs des trois mouvements armés ont tenu des consultations avec le Représentant spécial conjoint par intérim, au cours desquelles ils se sont dits préoccupés que le processus de paix au Darfour soit dans l'impasse. Ils ont en outre fait savoir que, s'ils étaient prêts à participer au dialogue national, ce n'était pas là leur priorité. Lors d'une réunion de suivi avec le Représentant spécial conjoint par intérim tenue à Paris les 14 et 15 août, les mouvements armés ont pris acte de certains aspects positifs du Document de Doha, mais ils ont réaffirmé leurs réserves quant au fait qu'il serve de base aux négociations. Ils ont accepté de poursuivre les consultations

sur l'ordre du jour et le lieu éventuels des pourparlers et se sont engagés à présenter au plus tôt et par écrit leur position à cet égard.

### **Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour**

36. Les conséquences de la scission de l'ex-Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) en deux partis politiques et l'incertitude qui règne quant à l'avenir de l'Autorité régionale pour le Darfour ont occasionné de vives tensions entre les signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et entravé la mise en œuvre de cet instrument. Dans le nouveau gouvernement constitué par le Président el-Béchar, chacun des deux nouveaux partis politiques, le Parti national pour la libération et la justice, dirigé par le Président de l'Autorité régionale pour le Darfour, Tijani el-Seisi, et le Parti pour la libération et la justice, dirigé par l'ancien Secrétaire général du Mouvement pour la libération et la justice, Bahar Abou Garda, s'est vu attribuer deux postes ministériels, un au niveau fédéral et un au niveau des États.

37. Le 28 juin, le Président el-Béchar a pris un décret portant prorogation, pour une durée d'un an, du mandat de l'Autorité régionale pour le Darfour, dont l'avenir faisait l'objet de spéculations depuis des mois. Ce faisant, le Gouvernement comptait faciliter l'application de toutes les dispositions non encore mises en œuvre du Document de Doha et notamment de celles concernant la tenue d'un référendum visant à déterminer le statut administratif définitif du Darfour. Pour autant, aucune mesure n'a été prise jusqu'à présent pour mettre en place la commission chargée du référendum.

38. La prorogation du mandat de l'Autorité régionale pour le Darfour a fait émerger des désaccords au sujet du président de cette instance, Tijani el-Seisi, et de son statut. Le 29 juillet, la faction Abou Garda aurait demandé au Gouvernement qatarien de cesser tout financement de l'Autorité régionale pour le Darfour et des projets entrepris dans le cadre du Document de Doha jusqu'à ce que les signataires conviennent d'un programme d'action qui tienne compte de la scission du Mouvement pour la libération et la justice et de la présence du Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan parmi les signataires. Le 26 août, au cours d'une cérémonie organisée à Khartoum pour marquer le début de la deuxième vague de projets financés par le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, un vif affrontement a opposé des membres du Parti national pour la libération et la justice et du Parti pour la libération et la justice, le premier contestant l'attribution de 620 projets de développement ainsi que la légitimité de la direction de l'Autorité régionale pour le Darfour. Le 5 septembre, le Parti pour la libération et la justice et le Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan ont signé un mémorandum commun dans lequel ils demandaient un examen des résultats obtenus par l'Autorité régionale ces quatre dernières années et l'ouverture d'enquêtes sur les allégations de corruption. Cela faisait suite à l'annonce, le 31 août, d'un autre mémorandum, de coopération politique cette fois, conclu par le Parti national pour la libération et la justice et une faction dissidente du Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan dirigée par Abdel Rahman Banat.

39. Par ailleurs, des retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre des arrangements définitifs en matière de sécurité, les parties n'ayant pas respecté les dispositions desdits arrangements relatives aux critères d'admissibilité et aux listes de combattants. La démobilisation, au Darfour oriental et au Darfour méridional, de

1 500 ex-combattants du Mouvement pour la libération et la justice et du Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan, qui était prévue en juin, a commencé le 8 septembre et devrait durer un mois. En outre, on constate que les obligations et les délais fixés dans le cadre du Document de Doha en ce qui concerne les transferts de fonds à l'Autorité régionale pour le Darfour au titre de l'appui à la justice et à la réconciliation, de l'indemnisation et du retour des déplacés et des réfugiés ne sont toujours pas respectés.

40. La deuxième phase du dialogue et des consultations internes au Darfour a été lancée le 3 juin et le dialogue au niveau local a été mené à bien dans 17 localités du Darfour septentrional, du Darfour méridional, du Darfour central et du Darfour occidental. Au Darfour oriental, le dialogue a été reporté en raison de l'insécurité régnant dans la région à la suite des affrontements entre les communautés maaliya et rizeigat du sud. Le dialogue n'a pas encore été mené dans les 43 autres localités, faute de financement suffisant, bien que la MINUAD et le Comité chargé de la mise en œuvre du dialogue et des consultations internes au Darfour se soient attachés à inciter le Gouvernement et les donateurs à se mobiliser à cet égard. Le 8 septembre, à l'occasion de la dixième réunion de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour, qui s'est tenue à Doha sous la présidence du Qatar, celui-ci a réaffirmé que le Document de Doha constituait le cadre de travail principal pour le règlement du conflit au Darfour et a fait part de son mécontentement face aux divisions entre les signataires. Les parties se sont engagées à coopérer pour que les dispositions du Document de Doha soient appliquées dans leur intégralité.

## **B. Protection des civils**

### **Protection physique**

41. La MINUAD a continué à assurer la protection des civils par sa présence et au moyen de patrouilles destinées à instaurer la confiance dans les zones habitées par des civils, notamment à l'intérieur et à proximité des camps de déplacés, des marchés et des villages; elle garantit ce faisant la sécurité de ces zones et le bon déroulement des activités de protection et d'assistance humanitaire. Au cours de la période considérée, le travail de persuasion accompli par l'Opération auprès du Gouvernement soudanais et des mouvements armés a permis d'améliorer l'accès aux populations vulnérables et touchées par le conflit et a facilité l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'aux personnes dans le besoin.

42. Le personnel militaire de la MINUAD a effectué au total 21 267 patrouilles, dont 13 047 visaient à assurer la protection des civils et 8 220 celle des patrouilles de l'opération, auxquelles il faut ajouter 257 escortes armées destinées à protéger des convois humanitaires. Il y a eu, au total, 5 973 patrouilles dans des villages et 8 220 dans des camps de déplacés. La police de la MINUAD a effectué 9 298 patrouilles, contre 6 819 au cours de la même période en 2014, dont 4 869 destinées à instaurer la confiance dans les lieux accueillant des déplacés et 4 429 à assurer la sécurité de ces mêmes déplacés, notamment les femmes et les enfants, lorsqu'ils ramassent du petit bois ou cultivent la terre. Ces patrouilles n'ont pas seulement renforcé la présence de la mission dans des zones stratégiques peuplées de civils, elles ont aussi donné l'occasion aux diverses composantes de la MINUAD de travailler ensemble, ainsi qu'en coopération avec les partenaires gouvernementaux,

à la réalisation d'évaluations des risques en matière de protection et à la collecte d'informations dans le cadre du dispositif d'alerte rapide.

43. Pour éviter que des conflits ne surviennent au Darfour oriental au moment de la transhumance, la MINUAD a participé, sur les plans technique et financier, au balisage de trois itinéraires qui traversent cet État. En outre, sa composante militaire a fourni une citerne d'eau d'une capacité de 40 000 litres pour répondre aux besoins de base de la population de Labado, au Darfour oriental.

44. Dans le prolongement de la mission d'évaluation interorganisations effectuée à Guldo et à Nertiti au début du mois de juin, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont distribué des vivres et des produits non alimentaires aux populations déplacées de la région le 16 juin et les 16 et 26 août. De concert avec les acteurs humanitaires, la mission a continué de dialoguer avec les autorités en vue d'obtenir un accès totalement libre et rapide à la zone.

45. La MINUAD s'est attaquée à la menace que constituent les engins explosifs en procédant au déminage des zones réputées dangereuses et en menant des opérations de gestion de la sûreté des munitions. Au cours de la période à l'examen, 497 engins non explosés et 123 munitions d'armes de petit calibre ont été détruits dans 18 villages. La MINUAD a organisé plus de 300 séances de sensibilisation aux risques posés par les restes explosifs de guerre à l'intention de plus de 25 000 civils, dont des femmes et des enfants, et les messages de sécurité diffusés lors d'émissions radiophoniques ont touché environ 80 000 civils.

#### *Appui logistique et protection des opérations humanitaires*

46. La MINUAD a assuré 257 escortes armées dans tout le Darfour, contre 67 au cours de la période précédente, afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire; elle a aussi effectué des missions d'évaluation et de suivi dans différentes parties du Darfour. Parmi ces escortes, 19 ont été assurées au bénéfice du Programme alimentaire mondial, facilitant ainsi l'acheminement de 4 231 tonnes de vivres jusqu'aux destinataires.

47. Les unités de police constituées de la MINUAD ont assuré neuf escortes pour protéger des partenaires humanitaires qui ont ainsi pu mener des missions d'évaluation et de suivi dans des camps de déplacés. La mission a hébergé des agents humanitaires dans ses installations réparties dans tout le Darfour et continué à partager les locaux de ses bureaux de secteur et de ses bases d'opérations avec divers organismes. Des équipements appartenant à des organisations humanitaires, tels que des véhicules et des machines, sont restés entreposés dans d'autres installations de la MINUAD.

#### *Promouvoir un environnement protecteur*

48. La MINUAD a recensé 113 nouveaux cas d'exactions et de violations des droits de l'homme, concernant 403 victimes (dont 29 mineurs), contre 118 cas concernant 252 victimes au cours de la période précédente. Les faits ont été confirmés pour 53 cas de violation des droits de l'homme. On a tout lieu de penser, sur la base d'informations corroborées provenant de diverses sources, que les 48 cas non confirmés seront avérés. Sur les 113 cas, 24 (touchant 28 victimes) seraient imputables à des membres des forces de sécurité et à leurs supplétifs. Les 89 autres, qui ont fait 357 victimes, seraient le fait d'hommes armés non identifiés, souvent

décrits par les victimes comme des « Arabes en armes non identifiés ». Le bilan des constatations fait état de 32 cas de violation du droit à la vie (116 victimes, dont 3 mineures), de 58 cas de violation du droit à l'intégrité physique (228 victimes, dont 7 mineures) et de 5 enlèvements (35 victimes). Deux cas d'arrestation et de détention arbitraires (4 victimes) ont par ailleurs été recensés. Quatorze cas de violences sexuelles et sexistes, et notamment de violences sexuelles liées aux conflits, ont également été recensés (18 victimes, dont 5 mineures). On signale également un certain nombre d'agressions sexuelles commises sur la personne de femmes appartenant à des populations déplacées, qui ramassaient du petit bois ou cultivaient la terre.

49. Les victimes d'exactions et de violations des droits de l'homme ont continué à rencontrer des difficultés pour accéder aux recours judiciaires, en raison d'un certain nombre de facteurs, et notamment du manque d'ardeur des forces de police à ouvrir des enquêtes et à traduire en justice les auteurs de ces infractions. Le faible nombre d'enquêtes et de poursuites a incité les criminels à agir en toute impunité et contribué à saper la confiance dans le système judiciaire. Cinquante des 113 cas enregistrés ont été dénoncés à la police soudanaise dans diverses localités du Darfour. Or 12 d'entre eux seulement ont fait l'objet d'enquêtes, aboutissant à sept arrestations. Il apparaît de surcroît qu'aucune de ces arrestations n'a débouché sur des poursuites. En ce qui concerne les 38 autres cas signalés, il ressort des entretiens menés avec les victimes et témoins, ou des déclarations qu'ils ont pu faire, qu'aucune mesure n'a été prise par les pouvoirs publics. Comme cela a été souligné pour la précédente période considérée, ces derniers continuent à justifier la passivité de la police par le manque de moyens et le faible nombre de plaintes déposées.

50. Les violations et les exactions recensées suivent les schémas déjà établis par le passé en ce qui concerne le conflit qui sévit au Darfour. L'impunité, l'insécurité généralisée et la prolifération des armes ont favorisé les exactions et les violations des droits de l'homme. De plus en plus souvent, les violences intercommunautaires ont entraîné dans leur sillage des débordements dont les populations civiles ont été victimes : meurtres, blessures et destruction de biens. La MINUAD a noté, dans les comptes rendus des faits, l'évocation récurrente de la menace constituée par la présence d'« Arabes en armes », qui rôdaient à l'intérieur ou aux alentours des camps de déplacés et s'unissaient à d'autres éléments non identifiés pour s'en prendre aux civils qui travaillaient la terre et les priver ainsi de ressources alimentaires vitales et de revenus essentiels pour leur subsistance.

51. La MINUAD a poursuivi sa collaboration avec les autorités judiciaires et celles des États en vue de s'attaquer au problème de l'impunité. C'est ainsi qu'elle a discuté avec le procureur compétent pour Al-Fasher et Tawila des affaires pendantes relatives aux présomptions d'exécutions et d'agressions commises sur des civils au Darfour septentrional et qu'elle a rencontré le Président de l'Assemblée législative de cet État pour débattre des allégations de violations des droits de l'homme liées au conflit impliquant les tribus Berti et Beni Omran. Un recensement des postes de police et des maisons d'arrêt effectué par la MINUAD a révélé l'existence de larges brèches dans le maillage policier du Darfour, qui compte à peine 74 commissariats et 54 postes de police pour une population de 7 millions d'habitants. Outre le caractère lacunaire de la présence policière, la MINUAD a souligné, lors de ses rencontres avec les autorités des États, l'absence prolongée des forces de l'ordre dans les localités de Koutoum, de Tawila, d'Oum Barou et de Kornoi. Il y a lieu de

saluer à cet égard l'ouverture, au mois d'août, d'un poste de la police soudanaise à Labado, au Darfour oriental.

52. En août 2015, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a publié son rapport sur l'impunité et la responsabilité devant la justice au Darfour pour 2014, qui traite des violations des droits de l'homme recensées par la MINUAD au cours de l'année (411 cas au total) et présente une analyse des causes persistantes de l'impunité, notamment des obstacles qui entravent l'accès à la justice et le droit des victimes à un recours. Les dirigeants du MJE ayant annoncé, le 16 août, que les autorités entendaient exécuter sept membres du mouvement qui avaient été capturés en 2010 après une attaque dirigée contre les Forces centrales de réserve de la police au Darfour méridional puis condamnés à la peine capitale, la MINUAD a intercédé auprès des autorités soudanaises compétentes pour les exhorter à accepter un moratoire sur la peine de mort; elle a été ultérieurement informée que les sentences avaient été suspendues.

53. En juillet, dans le cadre de sa collaboration avec les autorités concernées, la MINUAD a formé plus d'une centaine d'agents chargés des affaires judiciaires, dont des procureurs, des avocats et des juges de tribunaux ruraux, aux enquêtes criminelles, à la médiation et à la prévention des conflits, tout en menant des programmes de vulgarisation destinés à mieux informer les fonctionnaires gouvernementaux sur les questions liées aux droits de l'homme.

54. Le 12 août, le Gouvernement a confirmé qu'il contribuerait à hauteur de 30 % aux coûts de mise en œuvre du plan stratégique quinquennal pour le système carcéral du Darfour, élaboré avec l'appui de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies. Par ailleurs, les autorités pénitentiaires du Darfour ont mis en œuvre certaines des recommandations de la MINUAD à la suite de l'évasion de détenus de la prison de Zalingei, intervenue le 14 avril 2015. Il s'agit notamment de travaux de remise en état des infrastructures, de la catégorisation des détenus et du transfert des auteurs de crimes et délits graves dans des quartiers de haute sécurité. Afin de continuer à renforcer la sécurité dans les prisons, la MINUAD a formé, du 17 au 30 juin, 30 agents de l'administration pénitentiaire aux principes du maintien de l'ordre, du contrôle, de la planification des interventions d'urgence, de la gestion des catastrophes et des dispositifs d'alerte rapide. Elle a par ailleurs formé 30 administrateurs d'établissements pénitentiaires aux questions du respect des droits de l'homme dans la gestion et l'administration des prisons.

55. La mise en œuvre de projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre à l'intention de jeunes considérés comme risquant de verser dans des comportements antisociaux a pris la forme de 22 projets de formation professionnelle et de perfectionnement des compétences sur le lieu de travail ciblant plus de 1 500 jeunes dans tous les États du Darfour. En coordination avec les parties concernées, la MINUAD a entamé l'élaboration d'un programme de stabilisation communautaire dont la mise en œuvre est prévue pour septembre. Elle a également mené à bien 18 projets à effet rapide dans tout le Darfour afin de répondre aux besoins immédiats des populations et des autorités locales en matière de santé, d'éducation, de gestion de l'eau et d'assainissement, dans le cadre de mesures visant à renforcer la confiance entre la MINUAD et les populations locales.

56. La MINUAD a apporté une formation technique à 305 agents de la police locale sur la protection des lieux de crime, l'action policière de proximité et la maîtrise de l'informatique; elle a en outre dispensé des cours d'anglais à



206 membres des forces de l'ordre. Des mesures ont également été prises en vue d'améliorer la sécurité et la coopération entre les parties prenantes. À cette fin, 48 réunions du comité de sécurité communautaire ont été menées dans la perspective de renforcer les activités de police de proximité dans les camps de déplacés, au moyen de 277 patrouilles mixtes comprenant des bénévoles affectés à cette tâche dans le cadre des mesures de prévention de la criminalité dans les camps. Par ailleurs, la MINUAD a tenu des séances de sensibilisation : 98 sur la prévention de la criminalité à l'intention de la police soudanaise et 141 sur la violence sexuelle et sexiste à l'intention de personnes déplacées.

57. Pendant la période considérée, la MINUAD a tout à la fois poursuivi ses activités régulières de consolidation des capacités des communautés d'accueil en matière de droits de l'enfant et de protection de l'enfance et renforcé les capacités des structures locales du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés prévu par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Ce faisant, elle a encouragé la population à se montrer plus coopérative et à moins hésiter à dénoncer les faits, de sorte que les plaintes pour atteinte à la personne d'enfants sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses. Dans le cadre des efforts déployés par la mission pour sensibiliser les belligérants à la question des droits des enfants victimes de conflits armés, le Représentant spécial conjoint par intérim a organisé des consultations entre ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé et les mouvements armés du Darfour en collaboration avec le Centre autrichien d'études pour la paix et le règlement des conflits, du 26 au 28 mai à Stadtschlaining (Autriche). À cette occasion, les dirigeants du MJE, de l'ALS-AW et de l'ALS-MM ont publié une déclaration dans laquelle ils s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher toute exaction contre des enfants au Darfour. Une réunion de suivi, à laquelle participeront des agents humanitaires, est prévue en novembre 2015.

### **C. Médiation dans les conflits locaux**

58. En collaboration avec les pouvoirs publics et d'autres parties intéressées, la MINUAD a maintenu son appui à la médiation dans les conflits intercommunautaires en multipliant les échanges avec le gouvernement national et les autorités locales, les médiateurs traditionnels, les chefs tribaux, les responsables locaux et les institutions concernées sous les auspices de l'Autorité régionale pour le Darfour, ainsi qu'avec d'autres acteurs. Elle a continué de mettre l'accent sur le dispositif d'alerte rapide, les mesures de prévention, le renforcement des capacités et les efforts à déployer en vue de remédier aux causes profondes de ces conflits.

59. Au lendemain des violences qui ont opposé les Maaliya et les Rizeigat du sud au Darfour oriental, la MINUAD a pris contact avec les conseils consultatifs (choura) des deux tribus à Khartoum, les 28 et 31 mai, respectivement, pour les engager instamment à choisir la voie du dialogue et à examiner ensemble la possibilité d'une reprise du processus de réconciliation. Durant la mobilisation des jeunes Rizeigat du sud, en juillet, l'Opération s'est rapprochée des dirigeants autochtones et des pouvoirs locaux pour désamorcer les tensions. Le 27 août, elle a effectué une mission d'évaluation dans la localité d'Abou Karinka, pour la première fois depuis cinq ans, et abordé avec les autorités la perspective d'établir une nouvelle antenne dans la

zone. Le 2 septembre, elle a également encadré la visite du Gouverneur du Darfour oriental, venu prendre langue avec les Maaliya à Abou Karinka.

60. De même, tout au long de la dernière crise en date entre les Berti et les Ziyadiya au Darfour septentrional, la MINUAD a entrepris une concertation avec les responsables communautaires, les autorités locales, y compris le commissaire de Malha et la tribu Meidoub, qui avaient joué un rôle primordial dans les précédents efforts de médiation, des personnalités tribales influentes dans la capitale, les administrations autochtones à Khartoum et l'Autorité régionale pour le Darfour en vue de faciliter une cessation des hostilités et d'encourager la réconciliation. Les 9, 11 et 14 juillet, elle a effectué des missions intégrées d'évaluation et de renforcement de la confiance à Aïn el-Dess et Hillet Ahmed Chayeb, ainsi que dans d'autres villages touchés par les affrontements dans la région de Mellit.

61. Afin d'atténuer le conflit relancé entre les Habaniya et les Rizeigat du sud en juillet, la MINUAD a engagé le dialogue avec les principaux acteurs, notamment les dirigeants autochtones, l'ancien Gouverneur du Darfour méridional et les responsables gouvernementaux actuels. Elle a par ailleurs été invitée à participer aux travaux d'équipes spéciales des deux tribus dans le dessein de trouver une solution durable au conflit. Le 24 juillet, la mission a facilité le déplacement de l'équipe spéciale habaniya, qui se rendait dans la localité de Sounta pour évaluer la situation humanitaire et plaider pour la démobilisation des jeunes locaux et le retour des déplacés, et afin de préparer le terrain à un processus de réconciliation.

62. Dans le but de prévenir un conflit saisonnier, la MINUAD a invité les parties locales à encourager la coexistence pacifique des agriculteurs et des éleveurs. Elle a également apporté son soutien aux activités des comités de protection agricole, des comités pour la coexistence pacifique, de l'administration autochtone et des pouvoirs locaux du Darfour, de manière à promouvoir le dialogue et l'accès partagé aux ressources naturelles, y compris en prêtant son concours aux comités intertribaux Massalit-Fallata et Fallata-Salamat.

## **IV. Mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen stratégique**

### **A. Amélioration de l'efficacité et rationalisation**

63. L'Opération a poursuivi la mise en œuvre des recommandations figurant dans mon rapport spécial daté du 25 février 2014 (S/2014/138) afin de renforcer plus avant ses capacités et son efficacité. Quarante de ses unités sont actuellement déployées sur le terrain (27 corps de troupe et 13 unités de police constituées). La disponibilité opérationnelle du matériel appartenant aux contingents, qui était de 92 % durant le trimestre passé, reste satisfaisante. Néanmoins, les lacunes persistent à cet égard dans certains contingents, en termes de dotation et d'état de fonctionnement, particulièrement du fait de l'usure et des retards dans l'acheminement qui sont liés à des problèmes d'autorisations de la part du Gouvernement et à des difficultés rencontrées avec les sous-traitants.

64. Le Secrétariat et le personnel de l'Opération coopèrent étroitement en vue d'achever la dernière phase de l'entreprise de rationalisation de la gestion du personnel civil, qui comprend la suppression de 488 postes (10 de fonctionnaire

recruté sur le plan international, 476 d'agent recruté sur le plan local et deux de Volontaire des Nations Unies) d'ici au 31 décembre 2015. Les groupes de travail basés au Siège et ceux qui opéraient au sein de la mission ont continué de s'acquitter de leurs tâches de préparation et de synchronisation des étapes nécessaires pour assurer une transition aisée et sans heurt, à l'instar du personnel d'appui qui sera concerné par le remaniement du tableau d'effectifs.

65. En juin 2015, la MINUAD a mis en place une nouvelle stratégie de communication qui prévoit une politique d'information publique plus volontariste, cohérente et assertive, un usage plus efficace des médias sociaux, le renforcement des filières de communication interne et l'élaboration d'un ensemble de messages spécialement conçus en fonction des thèmes et des groupes cibles. Cette stratégie a pour objectif de rendre fidèlement compte des réalisations de l'Opération, dans un souci d'efficacité, d'efficience et de transparence.

## **B. Transfert des missions préalablement affectées à l'équipe de pays des Nations Unies et plan de retrait**

66. Comme suite aux résolutions 2173 (2014) et 2228 (2015) du Conseil de sécurité, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont commencé à élaborer un plan opérationnel visant au transfert progressif des tâches de cette dernière à présent que les priorités de l'Opération ont été revues. Les mécanismes de coordination mixtes qui s'imposent ont été établis durant la période considérée aux fins d'assurer le suivi et la mise en œuvre à la fois de la procédure de transfert et du cadre stratégique intégré de coopération entre la MINUAD et l'équipe de pays pour la période 2014-2016. Les travaux relatifs au plan opérationnel se dérouleront en trois phases : l'inventaire des activités relevant du mandat de la mission qui seront menées conjointement et de celles qui seront transférées à l'équipe de pays, le recensement des besoins afférents au transfert (moyens financiers, ressources humaines, partenariats avec des ONG, conditions de sécurité, coopération du Gouvernement, etc.), et la définition d'un calendrier.

67. Conformément à l'analyse stratégique que j'ai présentée au Conseil dans mon dernier rapport, daté du 26 mai 2015 (S/2015/378), la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont dressé l'inventaire des tâches et sont parvenues au terme de la première phase du processus. Dans ce contexte et en application de la résolution 2228 (2015) du Conseil de sécurité, elles ont également créé un mécanisme de coordination pour l'état de droit, placé sous l'égide de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain des conflits et d'autres crises, qui guidera leurs initiatives communes dans ces domaines afin d'obtenir une transition fluide, progressive et dûment concertée. Les activités menées dans les domaines du plaidoyer et du renforcement des capacités des pouvoirs publics pour prévenir et combattre les violences sexuelles et sexistes et œuvrer à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, qui avaient été progressivement abandonnées par la mission après l'examen stratégique de 2014, sont sur le point d'être reprises dans leur intégralité par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), respectivement. La prochaine phase du processus, à savoir l'identification des besoins, y compris les options de

financement et les modalités du transfert, devrait avoir été menée à bien d'ici au mois de novembre 2015.

68. Dans le droit fil de la résolution 2228 (2015) du Conseil de sécurité et des communiqués adoptés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à ses 516<sup>e</sup> et 529<sup>e</sup> séances, tenues respectivement les 22 juin et 31 juillet 2015, le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine ont invité le Gouvernement soudanais à convoquer des consultations politiques de haut niveau pour déterminer, sur la base des objectifs assignés à l'Opération, les étapes, la procédure et les modalités de la stratégie de retrait. Les consultations auront lieu fin septembre en marge de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale à New York.

## V. Aspects financiers

69. Par sa résolution 69/261 B du 25 juin 2015, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 102,2 millions de dollars pour le fonctionnement de la MINUAD entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 juin 2016.

70. Au 25 août 2015, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAD s'élevait à 663,2 millions de dollars, le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix étant alors de 4 402,2 millions de dollars. Les dépenses relatives aux contingents et à leur matériel ont été remboursées aux pays fournisseurs pour les périodes allant respectivement jusqu'au 30 avril 2015 et jusqu'au 31 mars 2015, conformément au calendrier de règlement trimestriel.

## VI. Observations

71. L'absence persistante de progrès en direction d'un règlement politique du conflit au Darfour est gravement préoccupante. Les affrontements entre forces gouvernementales et mouvements armés et les conséquences qui en découlent continuent de faire souffrir la population. Sur environ 7 millions d'habitants, 4,4 millions de personnes, dont 2,6 millions de déplacés, ne peuvent compter que sur les secours humanitaires pour leur survie.

72. L'intention déclarée du Gouvernement, de déclarer un cessez-le-feu de deux mois au Darfour ainsi que dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, est certes louable, mais le retour des déplacés dans leurs foyers requiert des belligérants un effort soutenu visant à trouver une solution politique au conflit. À cet égard, je salue l'action menée par le Représentant spécial conjoint par intérim en vue de relancer le processus de paix au Darfour, notamment le dialogue engagé avec les mouvements non signataires pour les convaincre de l'intérêt de la médiation synchronisée du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'encouragement de toutes les parties à soutenir ces efforts dans le but de parvenir à une reprise rapide des pourparlers directs sur le Darfour. J'exprime également tout mon appui au Groupe qui, avec la MINUAD et mon envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, continue d'évaluer différentes manières de mettre un terme aux conflits soudanais par la voie de la négociation. Il n'existe pas de solution militaire au conflit au Darfour. J'engage donc une fois de plus le Gouvernement et les

mouvements armés à reprendre immédiatement les pourparlers directs, sans condition, aux fins d'obtenir un règlement négocié de la crise.

73. Je reste vivement préoccupé par la fréquence croissante des affrontements intercommunautaires et les effets dévastateurs qu'ils ont sur la population civile au Darfour. Les efforts déployés par le Gouvernement pour limiter les répercussions des heurts entre tribus locales au cours des trois derniers mois et faire baisser le niveau constamment élevé de la criminalité, sont donc les bienvenus. Toutefois, le Gouvernement devrait assortir son action d'une stratégie globale visant à remédier aux causes profondes de ces conflits, qui prévoit notamment des consultations exhaustives et ouvertes avec les collectivités, la mise en place de cadres juridiques et politiques adéquats et le renforcement des secteurs de la justice et du maintien de l'ordre. La MINUAD continuera d'apporter son concours en ce sens.

74. La prorogation du mandat de l'Autorité régionale pour le Darfour, pour une durée d'un an, est de nature à garantir que la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour se poursuivra et que la population continuera d'en profiter. Il importe que les États signataires de l'accord parviennent à un consensus au sujet de la future direction de l'Autorité pour faire en sorte que cette mise en œuvre se poursuive effectivement. Je remercie le Gouvernement qatarien de son soutien constant au Document de Doha.

75. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du dialogue et des consultations internes au Darfour, notamment l'achèvement de la première phase du processus et l'enclenchement de la deuxième, donnent matière à espérer. Sur ce point, j'engage le Gouvernement soudanais à honorer sa promesse et demande à l'ensemble des parties, donateurs et institutions de dégager les fonds nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce processus et d'autres projets de développement et de relèvement au Darfour.

76. Je condamne les attaques criminelles contre le personnel des Nations Unies et les acteurs humanitaires présents au Darfour et j'exhorte le Gouvernement à assumer ses responsabilités à cet égard en fournissant la protection nécessaire et en veillant à ce que ces agissements soient soumis à enquête et leurs auteurs traduits en justice. Je déplore que le Gouvernement et les mouvements armés continuent d'entraver l'accès de la MINUAD et des organismes humanitaires aux populations vulnérables dans tout le Darfour. Je déplore également que le Gouvernement persiste à refuser de délivrer des visas aux membres de la mission, ou à retarder le traitement des demandes, empêchant ainsi le déploiement de personnel indispensable. J'invite le Conseil de sécurité à intervenir à ce sujet en appelant instamment le Gouvernement à respecter les dispositions de l'Accord sur le statut des forces et à permettre à l'Opération d'exécuter son mandat.

77. En conclusion, je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint par intérim et Médiateur en chef conjoint, Abiodun Oluremi Bashua, et tout le personnel de la MINUAD, des Nations Unies et des organisations humanitaires qui, dans l'adversité, poursuivent leurs efforts inlassables pour améliorer le quotidien du peuple du Darfour. Je salue par ailleurs mon envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, et les Présidents Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour l'action infatigable qu'ils mènent en vue de régler le conflit au Darfour.

Carte

